

Garantir le financement de l'apprentissage transfrontalier

Commission Culture - Jeunesse - Education - Sport

Séance plénière du 17.09.2021

Depuis la mise en application de la loi de 2018 sur le droit à la formation en France, des questions se posent quant au financement du dispositif d'apprentissage transfrontalier entre l'Allemagne et la France, ce dernier prévoyant que le volet théorique de la formation soit effectué dans le pays de résidence, et le volet pratique dans le pays voisin. Avec sa résolution, le Conseil Rhénan soutient le dispositif et demande une solution de financement pérenne.

Texte intégral de la résolution

- [Résolution | Garantir le financement de l'apprentissage transfrontalier \(09/2021\) \(544.6 Ko\)](#)

Prises de position sur cette résolution

- [Prise de position | Gouvernement du Bade-Wurtemberg \(09/2021\) \(227.5 Ko\)](#)
- [Prise de position | Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales - Allemagne \(09/2021\) \(182.2 Ko\)](#)
- [Prise de position | Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat \(09/2021\) \(167.6 Ko\)](#)
- [Prise de position | Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest \(09/2021\) \(136.3 Ko\)](#)
- [Prise de position | Collectivité européenne d'Alsace \(09/2021 & 12/2021\) \(3.9 Mo\)](#)
- [Prise de position | Région Grand Est \(09/2021 & 12/2021\) \(283.6 Ko\)](#)